

**LES NOUVELLES FORMES DU FINANCEMENT DES INSTALLATIONS ET DES
INVESTISSEMENTS INNOVANTS AGRICOLES**

Introduction

Lucien **BOURGEOIS**

Cette séance se situe dans la réflexion en cours du Groupe de travail PAC sur les politiques agricoles les mieux appropriées pour permettre aux exploitations agricoles françaises de s'adapter aux évolutions économiques en cours.

Dans un premier temps, l'attention était focalisée sur les seules mesures décidées à Bruxelles dans le cadre de la PAC et en particulier sur la répartition des aides directes. Depuis lors, nous avons organisé des débats de l'Académie sur les marges de manœuvres nationales avec des séances sur les forces et faiblesses des coopératives françaises, les Appellations d'origine protégées (AOP), les interprofessions par filières et la dernière en date sur le droit de la concurrence. Par ailleurs, deux groupes de travail ont été initiés. L'un sur les nouvelles formes d'exploitation, être agriculteur autrement, et l'autre sur la fiscalité et le financement des dépenses sociales.

Il est donc logique que nous nous interrogeons aujourd'hui sur le financement des investissements par le crédit bancaire et en particulier le financement des installations. N'oublions pas en effet que le financement des investissements par le crédit bancaire constitue un levier plus important que les aides directes. Sébastien PRIN avance le chiffre de 13 milliards par an de crédits pour l'agriculture alors que les aides de la PAC reçues par la France sont de 8,5 milliards.

C'est d'ailleurs là un sujet d'étonnement pour les observateurs. Malgré les crises successives, les agriculteurs français continuent à investir massivement. Dans les comptes de l'agriculture, ce que nous appelons la Formation brute de capital fixe reste d'environ 11 milliards par an depuis des années. Plus de la moitié de ces investissements concerne le matériel et environ un quart la construction de nouveaux bâtiments en particulier pour l'élevage. On voit clairement à ce sujet que les exploitants agricoles privilégient la modernisation de leur appareil de production quelques fois au détriment de leurs prélèvements privés. En rapprochant les chiffres des subventions PAC et ceux des investissements, force est de constater que les aides directes pourtant désignées somme des aides aux revenus restent principalement des aides aux investissements. On pourrait même s'interroger pour savoir si les aides de la PAC ne sont pas plutôt en définitive une aide à la filière de la construction et de la distribution de matériel agricole ou à la construction de bâtiments d'élevage !

Ce n'est pas l'angle d'attaque de notre séance d'aujourd'hui. Nous avons choisi de voir si le nouvel outil que constitue l'observatoire des installations piloté par les Chambres d'agriculture nous permettrait de mieux connaître les conditions d'installation des nouveaux agriculteurs. Dominique BOUVIER, Responsable du Service entreprises et installations de Agricultures et territoires, Chambres d'agriculture de France nous exposera les résultats disponibles et les projets en cours pour améliorer la connaissance en ce domaine.

Puis nous entendrons Sébastien PRIN, Responsable du marché de l'agriculture à la Confédération du Crédit Mutuel, notre partenaire pour l'organisation de cette séance. Il nous expliquera la stratégie adoptée dans le réseau Crédit Mutuel pour financer ces nouveaux exploitants agricoles porteurs de

**NOUVELLES FORMES DU FINANCEMENT DES INSTALLATIONS ET DES INVESTISSEMENTS
INNOVANTS AGRICOLES
Séance du 16 mai 2018**

projets innovants pour lesquels on manque de références. La montée en gamme prônée par le Président de la République dans son discours de Rungis en Octobre 2017 suppose par principe une différenciation des produits et cela interdit de s'appuyer sur des moyennes modélisées pour évaluer le risque. Les banques sont donc confrontées à des projets d'investissements très diversifiés comme pour les investissements de tous les autres secteurs de l'économie.

Pas étonnant que l'on s'oriente vers un pool de partenaires pour financer ces investissements plus diversifiés et portant à la fois sur la production, la transformation et la commercialisation des produits. C'est pourquoi Sébastien Prin nous propose d'écouter trois partenaires du Crédit Mutuel avec lequel il travaille. Nous entendrons donc successivement Michel COTTET, Directeur de la Société SIAGI, Emmanuelle PAILLAT, Directrice de Blue bees et Gérard EVIN, Président ou Xavier GIBOUT, Directeur de Labeliance.